CPIV
Commission Paritaire d'Interprétation et de Validation
formation professionnelle

INSTITUT NATIONAL DU CYCLE
ET DU MOTOCYCLE - I.N.C.M
Monsieur Jean LE NAOUR
Directeur
47, rue du Commandant Rolland
93350 LE BOURGET

Paris, le 11 octobre 2016

Lettre RAR

La Présidente de la CPIV

Dossier n° 7764
Accord d'entreprise du 31/08/2016

Monsieur,

La Commission Paritaire d'Interprétation et de Validation (CPIV) de la branche s'est réunie en date du 15 septembre 2016 afin d'étudier votre demande de validation d'accord.

Vous trouverez ci-après la réponse apportée par la Commission Paritaire relative au dossier cité en objet.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

PO

La Présidente de la CPIV

La CPIV réunie le 15 septembre 2016 valide l'accord d'entreprise (signé le 31 août 2016) d'INCM. En conséquence, la CPIV vous invite à procéder aux formalités de dépôt qui s'imposent.

7, rue Alfred de Vigny - 75008 PARIS - ☎ (01) 44 30 49 49 - Fax 01 44 30 49 18